Annexe 2 - Priorités de reprises pour les activités

Cette liste définit les durées d'interruption maximales acceptables (panne maximum acceptable) pour chaque activité et fixe les priorités de reprise en conséquence.

Nom de l'activité	Durée d'interruption maximale acceptable

Note: cette liste ne détermine pas les objectifs de temps de reprise, car ils sont définis après que les dépendances entre les activités individuelles aient été définies.

Comment [DK1]: Pour apprendre à remplir ce document, voir ce **tutoriel vidéo** : Comment écrire la Stratégie de continuité des activités selon ISO 22301
- Si vous avez acheté la boite à outils, vous trouverez cela dans le portail client de ISO 27001 & ISO 22301: https://epps.customerhub.net/
- Si vous n'avez pas achetez la boite à outils, vous trouverez un aperçu du tutoriel ici: http://advisera.com/27001academy/tutorial/documentation-tutorial-how-to-write-business-continuity-strategy-according-to-iso-22301/

Comment [DK2]: Utilisez cette colonne pour énumérer toutes les activités à partir de l'Annexe 1, en les classant par priorité: l'activité avec la durée d'interruption maximale acceptable la plus courte sera inscrite en premier, et l'activité avec la durée d'interruption maximale acceptable la plus longue est inscrite en dernier.

Comment [DK3]: Les valeurs dans cette colonne sont déterminées en correspondance avec les résultats du Questionnaire de Bilan d'Impact sur les activités.

©2015 Ce modèle peut être utilisé par les clients de EPPS services Ltd. www.advisera.com en conformité avec l'accord de licence.